Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 28 (1883)

Heft: 2

Artikel: Manœuvres françaises d'automne 1883

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-347929

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Manœuvres françaises d'automne 1883.

Ces manœuvres s'exécuteront comme suit :

MANŒUVRES DES CORPS D'ARMÉE, DIVISIONS ET BRIGADES.

1º Manœuvres de corps d'armée. Les 5, 6, 7, 8, 9 et 13º corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours, y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les 7 et 8° corps manœuvreront l'un contre l'autre.

Les deux divisions du 5e corps opéreront leur changement de garnison au moment des manœuvres.

2º Manœuvres de division. Les 4, 10, 11, 12, 17 et 18e corps feront des manœuvres de division d'une durée de 15 jours, əller et retour compris.

Dans le 4° corps la 8° division seule manœuvrera.

8° Manœuvres de brigade. Les 1°r, 2, 3, 14, 15 et 16° corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 3° corps, les 9 et 10° brigades seules feront des manœuvres.

Le régiment du 15° corps, stationné en Corse, exécutera dans l'île des exercices spéciaux en vue desquels M. le général commandant le 15° corps soumettra des propositions.

Les 6 et 7° divisions, en garnison à Paris ne prendront pas part aux manœuvres.

Deux sections télégraphiques de première ligne seront données l'une au 7°, l'autre au 8° corps.

Le service de la trésorerie et des postes sera constitué dans les 7, 8 et 13° corps d'armée.

CAVALERIE

Le général de division, président du comité de cavalerie, aura la direction de toutes les manœuvres de cavalerie. Ces manœuvres, d'une durée effective de 10 jours, auront lieu successivement par groupes de deux divisions constituées de la manière suivante :

1°r GROUPE

Camp de Châlons du 1^{er} au 10 août 5^e division (Melun)

1re brigade de cuirassiers;

3. brigade de dragons;

1re brigade de chasseurs.

Division A.

1re brigade de corps;

2º brigade de corps;

4º brigade de chasseurs.

2e GROUPE

Camp de Châlons du 18 au 22 août. 2º Division (Lunéville).

2º brigade de cuirassiers; 1ºº brigade de dragons; 4º brigade de hussards,

4e division (Meaux)

3º brigade de cuirassiers;

4º brigade de dragons;

3e brigade de chasseurs.

3° GROUPE.

Vers Chartres du 25 août au 3 septembre,

1re division (Paris)

5° brigade de cuirassiers;

2e brigade de dragons;

2e brigade de chasseurs.

Division B.

6° brigade de cuirassiers;

3º brigade de corps;

4º brigade de corps.

Trois batteries à cheval seront attachées à chaque division.

Cavalerie manœuvrant avec les corps d'armée, divisions et brigades. — Les 5, 6, 7, 8, 9 et 13° corps exécutant des manœuvres d'ensemble conserveront leur brigade de cavalerie.

Les six corps exécutant des manœuvres de division disposeront des régiments ci-après :

4º corps (8º division seulement), le 24° dragons (Dinan);

10e corps, le 12e hussards (Dinan);

11° corps, la 11° brigade;

12° corps, la 12° brigade;

17° corps, le 11° dragons (Montauban);

18e corps, le 15e dragons (Libourne).

Les six corps d'armée exécutant des manœuvres de brigade disposeront des éléments de cavalerie ci-après :

1 er corps, quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 1 e brigade;

2e corps, quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 2e brigade;

3° corps (9 et 10° brigades seulement), quatre pelotons des escadrons de dépôt de la 3° brigade;

14º corps, le régiment de dragons de Chambéry;

15° corps, le régiment de dragons de Tarascon;

16e corps, le régiment de dragons de Carcassonne.